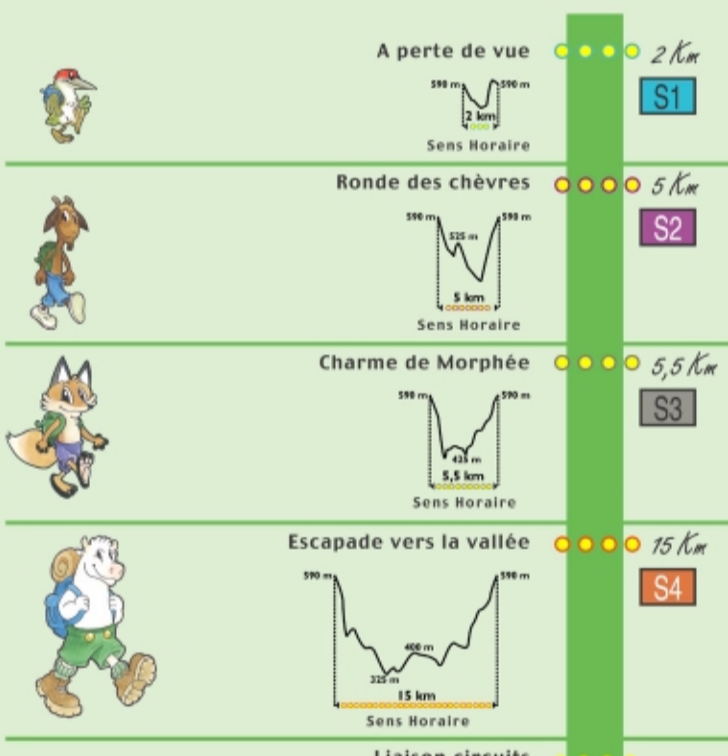
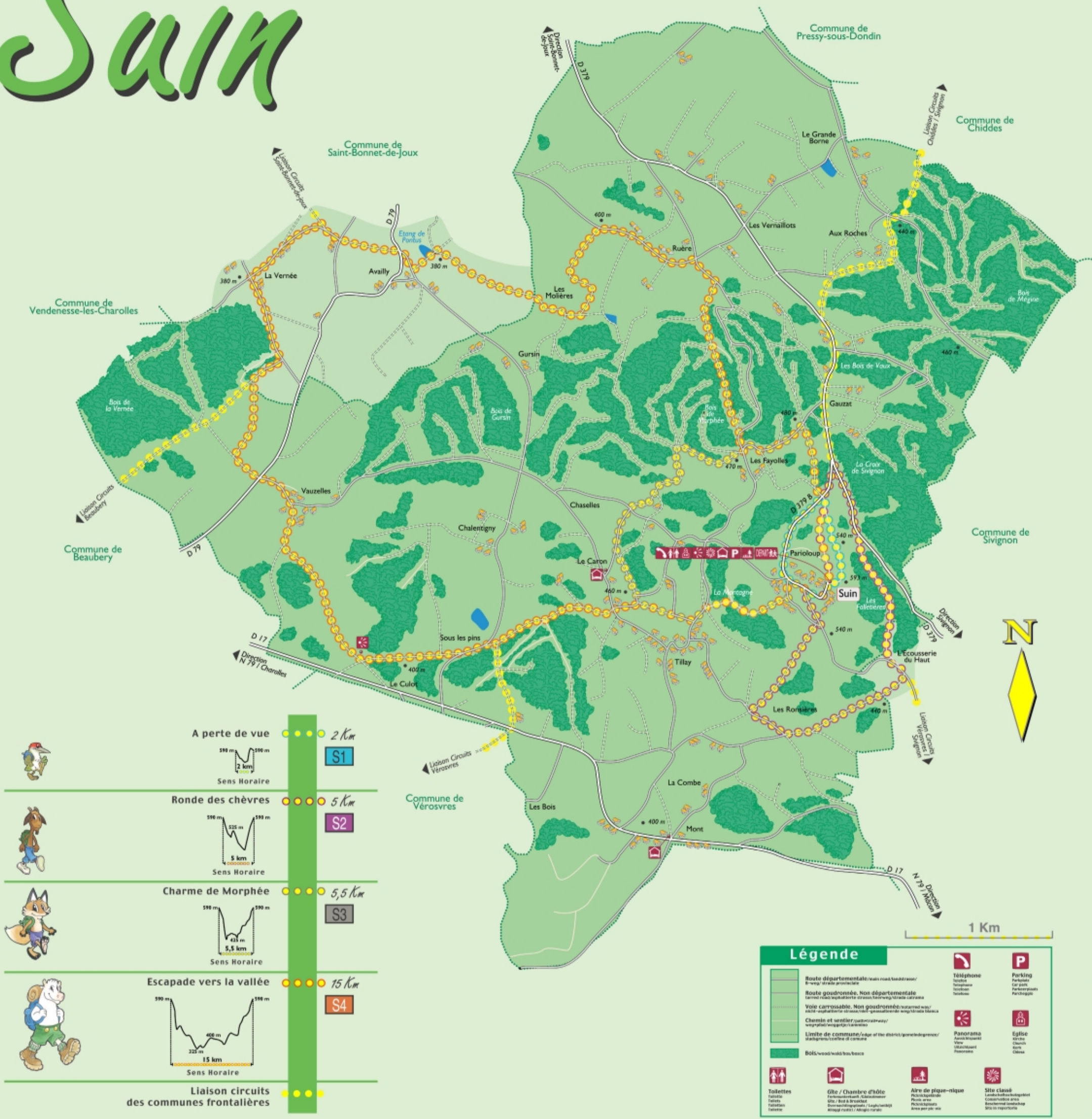


Randonnées

en Haut Charolais



Suin



Légende	
	Route départementale / route road / départementale
	Route goudronnée. Non départementale / paved road / asphalt road / non-departmental
	Voie carrossable. Non goudronnée / cart track / unpaved road / non-asphalted
	Chemin et sentier / path / way / track / footpath
	Limite de commune / edge of the district / commune boundary
	Bois / wood / forest
	Toilettes / toilet
	Gîte / Chambre d'hôte / accommodation / gîte / chambre d'hôte
	Aire de pique-nique / picnic area
	Site classé / Classified site / monument / site of interest
	Téléphone / phone
	Parking / car park / parking area
	Panorama / view / landscape
	Eglise / church

A DECOUVRIR

SUIN

Ce village rural de 2190 hectares, qui culmine à 593m, vous offre un panorama unique en Saône et Loire. Une table d'orientation permet à chacun de se situer dans le Charollais. Suin est une terre d'histoire. Les romains ont fait de SEDUNUM un des camps les plus importants de la région. Ce lieu, déjà occupé, par les celtes fut ensuite une forteresse burgonde au moyen âge. Au moment de la Ligue, la ville fut détruite par le feu. Le clocher de l'église, 11^{ème} siècle et La "MADONE", érigée en 1885, sont les témoins de cette histoire.



Dans ce cadre paradisiaque, au gré de vos balades, allez vous plonger dans les légendes de Morphée ou rêvez dans le fauteuil de César.



RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS

Le randonneur prévoyant pense à emporter avec lui: de l'eau, une trousse de secours, des vêtements adaptés aux variations climatiques, un moyen de communication (téléphone portable, carte téléphonique) et installe son moyen de locomotion dans de bonnes chaussures.

En période de chasse, se renseigner auprès de la mairie, des services de l'Office National des Forêts ou de la Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire sur les territoires concernés.

Il prévoit un itinéraire adapté à ses capacités et consulte la météo avant de partir.

- le milieu qu'il traverse : ne quittez pas les sentiers balisés et évitez de cueillir les fleurs, elles sont peut-être protégées (de belles photos valent mieux qu'une cueillette),

Les feux et le camping sont interdits hors des zones prévues à cet effet. Prenez garde aux mégots et allumettes jetés au hasard !

- le paysage : n'abandonnez pas vos déchets, emportez-les avec vous et déposez-les aux endroits prévus à cet effet,

Refermez les barrières rencontrées sur le parcours.

- la tranquillité des lieux (ne laissez pas divaguer les animaux, ne criez pas, ...),

Le randonneur doit respecter :

- les autres utilisateurs des chemins : soyez courtois.
- le code de la route sur les portions de circuits goudronnées.



Concept Balades Vertes créé et soutenu par le Conseil Général de Saône et Loire.